

# Guide pour comprendre les indicateurs clés du marché du travail (ICMT)

## L'histoire des Indicateurs clés du marché du travail

Toute organisation, institution ou gouvernement qui plaide en faveur de stratégies relatives au travail a besoin de données pertinentes pour suivre et évaluer les réalités du monde du travail du moment. Le Bureau international du Travail (BIT), conscient de cette nécessité, a lancé en 1999 le programme des Indicateurs clés du marché du travail (ICMT) pour compléter ses programmes réguliers de collecte de données et améliorer la diffusion des données sur les éléments essentiels du marché du travail dans le monde (pour voir les différentes activités statistiques réalisées par le BIT, voir l'encadré 1a).

Les ICMT étaient initialement conçus pour remplir deux objectifs : (1) présenter un ensemble d'indicateurs de base sur le marché du travail ; (2) améliorer la disponibilité des indicateurs pour pouvoir suivre les nouvelles tendances en matière d'emploi. Les indicateurs ont été sélectionnés selon les critères suivants : (a) leur pertinence conceptuelle ; (b) la disponibilité des données ; et (c) la comparabilité relative d'un pays à l'autre et d'une région à l'autre. La conception et la présentation des indicateurs clés ont progressivement évolué depuis la première édition.

## Le rôle des ICMT pour l'analyse du marché du travail

Pour élaborer des politiques fondées sur des données probantes, il faut identifier et quantifier les bonnes pratiques sur le marché du travail et aussi les insuffisances – comme la sous-utilisation de la main d'œuvre et les déficits de travail décent. C'est l'étape préalable à l'élaboration de politiques de l'emploi visant à améliorer le bien-être des travailleurs tout en favorisant la croissance économique. Cette perspective large du monde du travail implique de collecter une très vaste gamme d'informations sur le marché du travail, puis de les organiser et les analyser. Les ICMT peuvent dans

ce contexte servir d'outil de suivi et d'évaluation d'un grand nombre de questions pertinentes liées au fonctionnement des marchés du travail. Voici quelques exemples des utilisations possibles des ICMT dans des domaines clés de la recherche de l'OIT.

### La promotion de l'agenda du travail décent

L'objectif de l'agenda du travail décent de l'OIT est de promouvoir les conditions qui permettront aux femmes et aux hommes d'obtenir un travail décent et productif dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité.<sup>1</sup> Alors que de plus en plus de gouvernements, d'employeurs et de travailleurs sont à la recherche d'options pour élaborer des politiques permettant de respecter les principes du travail décent, il revient aux décideurs politiques d'interpréter le mot « décent ». Il est probable que les perceptions de ce qui constitue un emploi décent ou un salaire décent diffèrent selon le contexte national, l'orientation politique et la position de chacun vis-à-vis du marché du travail. Il existe pourtant des conditions liées au monde du travail qui sont presque universellement considérées comme « mauvaises » - par exemple travailler en gagnant un revenu qui ne permet pas de sortir de la pauvreté, ou travailler dans des conditions qui ne respectent pas les principes et droits fondamentaux au travail.<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Depuis la publication du rapport du Directeur général à la Conférence internationale du Travail de 1999 (OIT, 1999), l'objectif du « travail décent » est devenu le principal mandat de l'OIT, qui rassemble les normes du travail, les principes et droits fondamentaux au travail, l'emploi, la protection sociale et le dialogue social pour l'élaboration de politiques et de programmes visant à ce que « les femmes et les hommes du monde entier aient un travail décent partout dans le monde ».

<sup>2</sup> La Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail a pour objectif de conjuguer progrès social, progrès économique et développement. Voir à l'adresse : <http://www.ilo.org/declaration/lang--fr/index.htm> pour plus d'informations.

### Encadré 1a. Les statistiques du marché du travail à l'OIT

Les activités statistiques ont toujours fait partie intégrante du travail de l'Organisation internationale du Travail, comme en témoigne la mise en place dès 1919 d'une section de statistique pour « la centralisation et la distribution de toutes informations concernant la réglementation internationale de la condition des travailleurs et du régime du travail » (article 396 du Traité de paix de Versailles et article 10(1) de la constitution de l'OIT). Depuis sa naissance, l'OIT s'est efforcé de mettre en œuvre son mandat dans un monde en perpétuel changement. Les principales fonctions statistiques sont exercées par le département de la statistique de l'OIT, point focal pour les statistiques du travail dans le système des Nations Unies. Autrefois un Bureau, le département de la statistique – mis en place en 2009 – est chargé d'améliorer la compilation des données, développer le soutien aux pays et aux mandants pour produire, recueillir et utiliser des statistiques actuelles et exactes sur la main d'œuvre et le travail décent, de coordonner et d'évaluer la qualité des activités statistiques de l'OIT, d'établir des normes statistiques (en hébergeant la Conférence internationale des statisticien(ne)s du travail, et en lui donnant des directives et en lui apportant un soutien) et de développer les capacités dans le domaine des statistiques du travail décent et de la main d'œuvre.

Pendant très longtemps, la principale publication permettant de diffuser les statistiques du marché du travail était l'*Annuaire des statistiques du travail* du BIT, dont la première édition remonte à 1935. On y trouvait des séries de données chronologiques sur une large palette de sujets liés au marché du travail, qui changeaient au fil du temps pour refléter les intérêts et les évolutions du moment. On trouvait parmi les domaines couverts l'emploi, le chômage, les heures de travail, les salaires, le coût de la vie et les prix au détail, le budget des familles des travailleurs, l'émigration et l'immigration, les accidents du travail et les relations professionnelles. L'actualisation mensuelle ou trimestrielle de ces séries chronologiques publiées dans l'*Annuaire* était d'abord publiée dans la *Revue internationale du Travail* avec son supplément statistique puis, à partir de 1965, dans le *Bulletin des statistiques du travail* trimestriel et son supplément. Le *Bulletin* contenait également de petits articles sur les pratiques et méthodes statistiques, et la présentation des résultats de projets spécifiques réalisés par le département de la statistique.

En 2010, le département de la statistique s'est lancé dans une révision complète des procédures utilisées pour compiler, stocker et diffuser les données, afin de mieux satisfaire et plus rapidement les besoins des utilisateurs très variés des statistiques du marché du travail. À l'issue de cet exercice, les publications écrites de l'*Annuaire des statistiques du travail* et du *Bulletin* ont été arrêtées et remplacées par ILOSTAT, une base de données en ligne actualisée en continu et rassemblant les statistiques annuelles et conjoncturelles. ILOSTAT, disponible à l'adresse : <http://www.ilo.org/ilostat> comprend également des séries de données sur des sujets spécifiques du travail (comme les migrations économiques et la sécurité sociale), ainsi que toutes les informations pertinentes sur la méthodologie, notamment les concepts et définitions, les classifications et les métadonnées sur les sources statistiques nationales utilisées. L'identification active des lacunes dans ces informations est intégrée à l'appui technique que le BIT propose aux pays. L'objectif principal est de faire d'ILOSTAT une base de données coordonnée et surveillée de très près qui présente des chiffres officiels exacts en temps opportun. Avec l'inclusion de données conjoncturelles à partir de 2010, l'OIT est en mesure de mieux suivre la situation de l'emploi dans les pays sans avoir à attendre les données annuelles, et d'améliorer sa capacité à établir des rapports pour les organes importants et les événements comme les réunions du G20 et les réunions régionales.

Les indicateurs clés du marché du travail (ICMT) complètent cet effort en fournissant des informations cohérentes et comparables sur le marché du travail. Les ICMT diffèrent des indicateurs annuels d'ILOSTAT au niveau de la portée et du contenu. Les indicateurs annuels sont la meilleure source de statistiques nationales sur le travail, et indépendamment des efforts intensifs déployés pour obtenir des données comparables en suivant les concepts et les définitions que

préfère le BIT, les ICMT disposent de plus de liberté pour améliorer la comparabilité des séries chronologiques des pays, car ils ne se limitent pas aux données nationales *telles qu'elles sont rapportées*. Pour les indicateurs qui ne peuvent pas être adaptés et demeurent strictement non comparables, des efforts ont été fait pour sélectionner les sources et des méthodologies qui fournissent des séries aussi « propres » et comparables que possible : et lorsqu'il existe des anomalies en termes de définitions et de méthodologies, elles sont indiquées clairement dans les notes des tableaux. Enfin, certains indicateurs sont fournis avec les indicateurs annuels et les ICMT ; cependant, la liste totale des indicateurs n'est pas identique dans les deux cas. La productivité du travail est par exemple incluse dans les ICMT, mais pas dans les indicateurs annuels, alors que les indicateurs annuels rapportent des données sur les grèves et les lockouts ainsi que les accidents du travail, ce que ne font pas les ICMT.

Comme il faudrait toujours, avant d'élaborer une politique, effectuer une recherche empirique approfondie et des évaluations quantitatives des réalités du monde du travail, les ICMT qui rassemblent une large gamme d'indicateurs du marché du travail, peuvent être utilisés pour répondre à un grand nombre de questions pertinentes liées à l'agenda du travail décent de l'OIT.

Les ICTM aident à localiser la sous-utilisation de la main d'œuvre et les déficits de travail décent, non seulement au niveau des gens qui travaillent sans pouvoir se hisser avec leurs familles au-dessus du seuil de pauvreté (ICMT 17), mais aussi la mauvaise qualité du travail ou le manque de travail tout court. L'absence de travail peut être repérée en utilisant l'indicateur du chômage (ICMT 9 et 10) mais aussi plus largement en utilisant l'indicateur de l'inactivité (ICMT 13). Le travail de mauvaise qualité peut être évalué en associant plusieurs indicateurs, en identifiant par exemple les personnes qui sont dans l'emploi vulnérable (en utilisant les indicateurs sur la situation dans la profession et le secteur professionnel (ICMT 3 et 4), la durée du travail excessive (ICMT 7), le travail dans l'économie informelle (ICMT 8), le sous-emploi (ICMT 12) ou les emplois à faible productivité (ICMT 16).

### **Le suivi des progrès accomplis sur la voie des objectifs du Millénaire pour le développement et des objectifs de développement durable**

Les Nations Unies ont décidé de faire des objectifs du plein emploi productif et du travail décent pour tous un objectif central de leurs politiques nationales et internationales et de leurs stratégies de développement nationales dans le cadre des efforts pour atteindre les Objectifs du

Millénaire pour le développement (OMD).<sup>3</sup> L'OMD 1, reconnaissant que le travail décent et productif pour tous est essentiel pour remédier à la pauvreté et à la faim, comprend une cible 1B (convenue en 2008), visant à « assurer le plein emploi décent et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif ». Les quatre indicateurs sélectionnés à l'époque pour suivre les progrès accomplis pour atteindre la cible 1B figurent dans les ICMT : (1) le ratio emploi/population (ICMT 2), (2) le pourcentage de personnes dans l'emploi qui vivent en dessous du seuil de pauvreté (taux de travailleurs pauvres, ICMT 17), (3) le pourcentage de travailleurs à leur propre compte et de travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale dans l'emploi total (taux de l'emploi vulnérable : ICMT 3) et (4) le taux de croissance de la productivité du travail (ICMT 16).<sup>4</sup>

<sup>3</sup> Voir Nations Unies, paragraphe 47. Dans le cadre de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies « créer – aux niveaux tant national que mondial – un climat propice au développement et à l'élimination de la pauvreté », la communauté internationale a adopté un ensemble d'objectifs internationaux afin de réduire la pauvreté liée au revenu et améliorer le développement humain. Un cadre de huit objectifs, 18 cibles et de 48 indicateurs permettant de mesurer les progrès ont été adoptés par un groupe d'experts du secrétariat des Nations Unies, du BIT, du Fonds monétaire international (FMI), de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) et la Banque mondiale. Les indicateurs sont interconnectés et représentent un partenariat entre économies développées et en développement. Pour plus d'informations sur les OMD, voir à l'adresse : <http://www.un.org/fr/millenniumgoals/>

<sup>4</sup> ICMT, 6<sup>e</sup> édition (OIT 2009), chapitre 1 : la section C proposait une démonstration de la façon de conjuguer ces quatre indicateurs de l'emploi pour les OMD afin d'aboutir à une analyse de base des progrès au niveau du pays. ICMT, 7<sup>e</sup> édition, (OIT 2011), le chapitre 1, section A, présentait un aperçu de la situation des travailleurs pauvres dans le monde et introduisait de nouvelles estimations sur les travailleurs pauvres. Voir également Sparreboom and Albee, eds, 2011.

Les OMD se terminant en 2015, une série de 17 objectifs de développement durable (ODD) ont été adoptés pour leur succéder.<sup>5</sup> Dans le contexte des ODD, la recherche du plein emploi décent pour tous a été mise en avant, le huitième objectif est en effet de « promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ». Les ICMT présentent des statistiques pour plusieurs des indicateurs actuellement proposés pour mesurer les progrès vers le huitième ODD : le PIB par habitant et la croissance du PIB, le pourcentage de l'emploi informel dans l'emploi non agricole, le ratio emploi/population, le taux de chômage, le taux de chômage des jeunes, et le pourcentage de jeunes qui ne travaillent pas, ne suivent pas d'études ni de formation : ils correspondent respectivement aux tableaux A1, 8, 2b, 9b, 10b, et 10c des ICMT.<sup>6</sup> En outre, les ICMT fournissent des informations intéressantes sur les indicateurs pertinents pour le suivi d'autres ODD liés à l'emploi et au marché du travail, comme les statistiques sur la pauvreté et la répartition des revenus contenues dans le tableau 18a des ICMT, qui peut être utilisé pour mesurer les progrès pour atteindre le premier objectif de développement durable « Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes partout dans le monde ».

### Assurer le suivi de l'équité sur le marché du travail

Les femmes rencontrent des difficultés spécifiques pour obtenir un travail décent. La majorité des indicateurs ICMT sont ventilés en fonction du sexe, ce qui permet de comparer les opportunités du marché du travail proposées aux hommes et aux femmes. Beaucoup d'analyses des tendances associées aux indicateurs individuels se concentrent sur les progrès (ou l'absence de

<sup>5</sup> Lors du Sommet du développement durable des Nations Unies qui s'est tenu du 25 au 27 septembre 2015 à New York en tant que réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, les dirigeants mondiaux, les entreprises et les représentants de la société civile se sont réunis pour discuter des questions relatives au nouvel agenda de développement, comme la pauvreté, la faim, les inégalités et le changement climatique. Le sommet s'est terminé avec l'adoption d'un nouvel agenda ambitieux de développement durable, avec une série de 17 objectifs. La liste complète des ODD ainsi que les cibles correspondantes sont disponibles à l'adresse : <http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/mdgs/>

<sup>6</sup> La dernière liste d'indicateurs proposés disponible actuellement (diffusée initialement le 11 août 2015) se trouve à l'adresse : <http://unstats.un.org/unsd/statcom/47th-session/documents/2016-2-IAEG-SDGs-Rev1-F.pdf>

progrès) pour atteindre l'objectif de l'égalité des chances et de traitement sur le marché du travail.<sup>7</sup>

### Évaluer l'emploi dans un monde globalisé

La mondialisation peut être avantageuse pour tous, mais à ce jour, trop peu de gens profitent de ses avantages. L'objectif est donc d'accepter la mondialisation, tout en l'infléchissant pour encourager la création d'opportunités de travail décent pour tous (WCSDG, 2004). L'un des moyens pour y parvenir consiste à mettre l'emploi au centre des objectifs des politiques macroéconomiques et sociales. Les indicateurs ICMT peuvent être utiles dans ce sens, car ils permettent de suivre la dynamique de l'emploi associée à la mondialisation. Il existe par exemple des études qui indiquent que la mondialisation a un impact sur les pertes et les créations d'emploi et sur les modifications des salaires et de la productivité (et donc de la compétitivité internationale). Si les indicateurs reflètent les conséquences négatives de la mondialisation, il est possible de chercher des moyens de modifier les politiques macroéconomiques afin de minimiser les coûts de l'ajustement et de redistribuer plus équitablement les bénéfices de la mondialisation.

### Identifier les « bonnes pratiques »

Les ICMT peuvent aider à identifier les exemples de bonnes pratiques au niveau des pays pour un certain nombre de questions : lorsque l'écart entre les salaires des hommes et des femmes est inexistant ou minime ; lorsque les jeunes ne sont pas désavantagés dans l'accès à l'emploi ; lorsque la productivité du travail, et la rémunération du travail sont équilibrées de façon à encourager la compétitivité internationale ; lorsque la croissance économique s'accompagne d'une amélioration des opportunités d'emploi ; lorsqu'un pays réduit le taux élevé du chômage ; etc. L'essentiel dans chacun de ces cas est d'identifier les politiques qui ont abouti à ce résultat positif sur le marché du travail et de les mettre en lumière en tant que bonnes pratiques possibles à appliquer ailleurs.

<sup>7</sup> Pour avoir un guide sur l'utilisation des indicateurs ICMT pour évaluer l'égalité entre les hommes et les femmes, voir OIT, 2010

## L'analyse du marché du travail grâce aux multiples indicateurs ICMT

De plus en plus de pays produisent des données nationales sur le chômage et l'emploi global. Cependant, il faut être prudent dans l'interprétation de ces statistiques, en raison de leurs limitations quand on les utilise séparément, et les utilisateurs sont instamment priés d'adopter une perspective plus large de l'évolution des marchés du travail, en recourant à une combinaison de statistiques. L'avantage de l'utilisation des taux de chômage globaux, par exemple, c'est qu'il est relativement facile de les recueillir, et qu'ils sont comparables pour un grand nombre de pays. Mais le chômage n'est que l'un des aspects de la situation du marché du travail, et l'examiner isolément (ou tout autre indicateur du marché du travail) revient à ignorer les autres éléments du marché du travail qui ne sont pas moins significatifs parce qu'ils sont plus difficiles à quantifier.

La première étape de l'analyse du marché du travail consiste donc à déterminer la répartition de la main d'œuvre en fonction de sa situation.<sup>8</sup> D'après les définitions établies dans la résolution concernant les statistiques du travail, de l'emploi et de la sous-utilisation de la main d'œuvre, adoptée par la 19<sup>e</sup> Conférence internationale des statisticiens du travail en 2013 (OIT, 2013), la population en âge de travailler peut être ventilée en personnes hors de la main d'œuvre (autrefois appelées inactives : ICMT 13), dans l'emploi (ICMT 2), ou au chômage (ne travaille pas et cherche du travail : ICMT 9 et 10). Si une grande partie de la population est au chômage ou hors de la main d'œuvre, ou les deux, cela indique qu'il existe une sous-utilisation substantielle de la main d'œuvre potentielle, et donc du potentiel économique du pays. Les gouvernements confrontés à cette situation devraient, dans la mesure du possible, chercher à analyser les raisons de cette inactivité, ce qui permettrait ensuite de déterminer les choix politiques nécessaires pour remédier à cette situation.

Si par exemple la majorité de la population hors de la main d'œuvre est composée de femmes qui ne travaillent pas en raison de leurs responsabilités familiales, l'état pourrait souhaiter encourager la mise en place d'un environnement facilitant la participation économique des femmes avec des mesures comme la création de crèches pour les enfants ou la flexibilité des horaires de travail. Si c'est plutôt le handicap qui est une raison récurrente pour rester hors de la main d'œuvre, des programmes de promotion de l'emploi des handicapés pourraient faire baisser le taux d'inactivité. Il est plus difficile de récupérer les personnes qui ont quitté le marché du travail parce qu'elles sont « découragées », c'est-à-dire parce qu'elles estiment qu'il n'y a pas de travail approprié ou qu'elles n'ont pas les bonnes qualifications, ou parce qu'elles ne savent pas comment chercher du travail ; cependant, il est parfois possible de leur redonner confiance en les faisant participer à des programmes de formation ou en les aidant à chercher un emploi. La combinaison de politiques appropriée à un contexte national particulier ne peut se concevoir qu'en examinant en détail les raisons de cette inactivité.

Quand au chômage, il devrait être analysé en fonction du sexe (ICMT 9), de l'âge (ICMT 10), de sa durée (ICMT 11) et du niveau d'éducation (ICMT 14) afin de mieux comprendre la composition de la population sans emploi pour cibler les politiques destinées aux chômeurs de façon appropriée. D'autres caractéristiques des chômeurs que ne montrent pas les ICMT, comme le milieu socioéconomique, l'expérience professionnelle etc. peuvent aussi avoir leur importance, et devraient être analysées si elles sont disponibles, de façon à déterminer les groupes confrontés à des difficultés particulières. Paradoxalement, un taux de chômage faible peut fort bien dissimuler un niveau élevé de pauvreté dans un pays (voir ICMT 17), alors qu'un taux de chômage élevé peut intervenir dans les pays dont le développement économique est important et l'incidence de la pauvreté faible. Dans beaucoup de pays qui ne disposent pas du filet de sécurité de l'assurance chômage ni de prestations de sécurité sociale, nombreux sont ceux qui, malgré une solidarité familiale importante, ne peuvent simplement pas se permettre d'être au chômage. Ils doivent essayer de joindre les deux bouts comme ils peuvent, souvent dans l'économie informelle ou avec du travail informel dans l'économie formelle. Dans les pays où la protection sociale est bien

<sup>8</sup> Pour avoir l'exemple spécifique d'un pays afin de voir comment analyser les marchés du travail en utilisant les indicateurs ICMT, voir OIT, 2011, ch.1, section C ; OIT, 2007, annexe F.

développée ou lorsqu'on peut disposer d'économies ou d'autres formes de soutien, les travailleurs peuvent plus facilement se permettre de prendre le temps de trouver des emplois plus intéressants. Le problème de beaucoup de pays en développement n'est donc pas vraiment le chômage, mais plutôt le manque d'opportunités de travail décent et productif pour les personnes dans l'emploi.

Ce qui nous amène à la nécessité de disséquer le nombre total d'emplois afin d'évaluer le bien-être de la population qui travaille, en partant de l'hypothèse que le travail n'est pas forcément un « travail décent ». Si la population qui travaille est composée en grande partie de travailleurs indépendants ou de travailleurs familiaux (non rémunérés) collaborant à l'entreprise familiale (voir ICMT 3), alors l'indicateur de la population totale dans l'emploi (ICMT 2) n'a plus de valeur en tant que mesure normative. Est-ce que ces gens sont dans l'emploi ? Oui, d'après la définition internationale. Sont-ils dans un emploi décent ? Peut-être pas. Même s'ils sont techniquement dans l'emploi, certains travailleurs indépendants ou travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale n'ont qu'un lien ténu avec l'emploi, et la division entre emploi et chômage est souvent mince. Si des emplois salariés apparaissent dans l'économie formelle, cette main d'œuvre occasionnelle se précipitera pour se porter candidate. Il faudrait faire d'autres évaluations pour déterminer si ces travailleurs sont généralement pauvres (ICMT 17b), engagés dans des activités agricoles traditionnelles (ICMT 4), vendent des biens sur le marché informel sans sécurité du travail (ICMT 8), travaillent un nombre excessif d'heures (ICMT 7a) ou veulent travailler un plus grand nombre d'heures (ICMT 12).

Dans un monde idéal, l'utilisation d'une large palette d'indicateurs comme ceux qui sont disponibles dans les ICMT faciliterait l'analyse des marchés du travail car il y aurait les données correspondant à chacun des indicateurs pour tous les pays. La réalité est évidemment bien différente. En regardant le tableau D2 des ICMT, qui indique la disponibilité des données ICMT pour chacun des pays, on voit que malgré les améliorations récentes des programmes nationaux de statistique et de l'efficacité de la collecte des données de la part des ICMT, il existe encore beaucoup de lacunes lorsque les données sont indisponibles.

La couverture des indicateurs ICMT est particulièrement faible dans les pays Africains, ce qui est compréhensible car les pays affligés par la pauvreté et les troubles politiques ne vont pas considérer les enquêtes sur la main d'œuvre comme prioritaires. Le paradoxe est que ce sont précisément les régions où il faudrait avoir plus d'informations sur le marché du travail de façon à mieux répartir les maigres moyens financiers et créer des politiques nationales ciblées de façon appropriée pour aider les gens à « s'affranchir de la pauvreté grâce au travail ». <sup>9</sup> Beaucoup d'économies en développement ont désespérément besoin d'élaborer des programmes statistiques nationaux. Nous prions donc les donateurs d'envisager de fournir une aide pour développer les capacités statistiques, une utilisation appropriée et importante des fonds, et d'encourager les gouvernements à considérer le développement de programmes de statistiques comme une priorité.

### L'organisation et la couverture des ICMT

La division de statistique de l'ONU compile les statistiques d'environ 230 pays, régions et territoires.<sup>10</sup> Pour chaque édition des ICMT, le BIT s'efforce de rassembler les données sur les indicateurs du plus grand nombre de pays, régions et territoires possible. Lorsqu'il n'existe pas d'informations sur un pays, c'est généralement parce que le pays n'a pas été en mesure de donner des informations pour cet indicateur, ou parce que les informations disponibles n'étaient pas suffisamment récentes ou ne répondaient pas aux critères à respecter pour être incluses dans les ICMT.

Les ICMT regroupent les pays de deux manières : géographiquement, en distinguant les pays en fonction des régions et des sous-régions (globales ou détaillées) ; et en fonction du revenu par habitant, à partir de la classification de la Banque mondiale relative aux groupes de revenus. Il existe cinq groupes géographiques principaux :

<sup>9</sup> L'OIT plaide fermement en faveur de stratégies de réduction de la pauvreté qui considéreraient l'emploi comme essentiel, en remarquant, notamment, que « c'est précisément le monde du travail qui détient la clé d'une éradication solide, progressive et durable de la pauvreté » (OIT, 2003).

<sup>10</sup> Division de statistique des Nations Unies, « Pays et régions, codes et abréviations », disponible à l'adresse : <http://unstats.un.org/unsd/methods/m49/m49alphaf.htm>

(1) Afrique ; (2) Amériques ; (3) Etats arabes ; (4) Asie et Pacifique ; et (5) Europe et Asie centrale. Ils se subdivisent en 11 sous régions – (1.1) Afrique du Nord ; (1.2) Afrique subsaharienne ; (2.1) Amérique latine et Caraïbes ; (2.2) Amérique du Nord ; (3.1) Etats arabes ; (4.1) Asie de l’Est ; (4.2) Asie du Sud-est et Pacifique ; (4.3) Asie du Sud ; (5.1) Europe du Nord, du Sud, de l’Ouest ; (5.2) Europe de l’Est ; et (5.3) Asie centrale et de l’Ouest – et 20 sous régions détaillées : (1.1.1) Afrique du Nord; (1.2.1) Afrique centrale; (1.2.2) Afrique orientale; (1.2.3) Afrique australe; (1.2.4) Afrique occidentale; (2.1.1) Caraïbes ; (2.1.2) Amérique centrale; (2.1.3) Amérique du sud ; (2.2.1) Amérique du Nord; (3.1.1) Etats arabes; (4.1.1) Asie de l’Est; (4.2.1) Asie du Sud-Est; (4.2.2) Iles du Pacifique; (4.3.1) Asie du Sud; (5.1.1) Europe du Nord; (5.1.2) Europe du Sud; (5.1.3) Europe occidentale ; (5.2.1) Europe orientale; (5.3.1) Asie centrale; et (5.3.2) Asie occidentale. Il existe quatre groupes de revenus : (1) les pays à revenu élevé ; (2) les pays à revenu intermédiaire supérieur ; (3) les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure ; (4) les pays à faible revenu.

Dans la base de données ICMT, les indicateurs sont disponibles pour toutes les années depuis 1980, et les données sont actualisées annuellement. Le BIT s’efforce de fournir les ICMT en français et en Espagnol en plus de la version originale en anglais. D’autres langues sont fournies dans la version électronique des ICMT seulement. Les utilisateurs du logiciel sont en mesure de choisir leur langue – anglais, français, espagnol – dans le menu, et peuvent passer d’une langue à l’autre à tout moment.

### Conservatoires des informations et informations sur la méthodologie

Lorsque le BIT compile les ICMT, il cherche à rassembler les informations des conservatoires internationaux à chaque fois que c’est possible. Pour les pays qui ne sont pas inclus dans ces conservatoires, les informations sont recueillies directement auprès des sources nationales. Les ICMT contiennent les compilations des organisations internationales suivantes :

- Le département de la statistique du BIT (ILOSTAT)

- L’Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE)
- L’Office statistique de l’Union européenne (Eurostat)
- La Banque mondiale
- Le « Conference Board »
- UNESCO Institut de statistique

Les informations conservées par ces organisations ont généralement été obtenues des sources nationales ou sont basées sur des publications officielles nationales.

Lorsque l’information est disponible dans plusieurs conservatoires, les informations et la documentation de fond de ces conservatoires sont examinées afin de sélectionner les données qui conviennent le mieux, à partir d’une évaluation de la fiabilité générale des sources, de la disponibilité des informations relatives à la méthodologie et des notes explicatives sur la portée de la couverture ; la disponibilité des informations en fonction du sexe et de l’âge, et le degré de couverture historique. Parfois, deux conservatoires ont été choisis et sont présentés pour un seul pays ; toute rupture des séries chronologiques est dûment notée.

Pour les pays dont les systèmes d’information sur les marchés du travail sont moins développés, comme les économies en développement, les informations ne sont peut-être pas aussi facilement accessibles pour les décideurs politiques et les partenaires sociaux nationaux, encore moins pour les organisations internationales qui cherchent à compiler des séries de données mondiales. Cependant, un grand nombre de ces pays recueillent des informations sur le marché du travail par le biais d’enquêtes auprès des ménages ou auprès des établissements, de recensements de la population, et de registres administratifs, donc le problème principal n’est pas tant le manque d’information, que sa communication à la communauté mondiale. Dans cette édition des ICMT et dans les précédentes, un énorme effort a été fait pour utiliser les séries de données existantes de plus en plus souvent publiées sur Internet par les offices nationaux de statistique. Ce processus d’extraction des données se fait en continu et il aide les ICMT, ILOSTAT, d’autres publications du BIT et les programmes de recherche à élargir la couverture des indicateurs.

## Les notes et les ruptures

Pour recueillir les indicateurs du marché du travail, il faut trouver un équilibre entre l'impératif d'avoir la couverture géographique la plus large possible pour une période de temps précise et la nécessité de veiller au plus grand niveau possible de comparabilité ou d'harmonisation. Il est difficile de trouver cet équilibre entre couverture et comparabilité : la seule façon réaliste de réconcilier ces deux impératifs est de fournir le plus d'informations possible sur la méthodologie, tout en avertissant des problèmes que ne vont pas manquer de rencontrer les utilisateurs qui souhaitent faire des comparaisons valables entre des pays dont les méthodologies et les définitions statistiques ne correspondent pas totalement. Chaque indicateur comporte une section sur « les limites de la comparabilité » et les notes sur la méthodologie et les sources sont les plus explicites possibles pour chaque tableau.

La continuité historique est importante pour de nombreux utilisateurs des informations sur le marché du travail. Sans surcharger les tableaux d'indicateurs, il est nécessaire d'alerter les utilisateurs sur les changements significatifs de source, de définition ou de couverture des informations d'une année sur l'autre. Un « b » placé au point de « rupture » chronologique indique un changement de méthodologie, de portée de la couverture et/ou du type de source utilisée dans le pays.

Si les informations ont été obtenues d'autres conservatoires internationaux, à partir d'ensembles d'indicateurs régionaux du marché du travail ou directement de sources officielles, nous nous sommes efforcés de fournir le lien vers la source et le fournisseur d'informations dans la mesure du possible.

## La comparabilité internationale

Pour garantir la comparabilité internationale, il est nécessaire d'avoir des normes internationales sur les statistiques de la main d'œuvre. Il en existe deux formes reconnues par la communauté internationale : (1) les conventions et les recommandations adoptées par la Conférence internationale du Travail ; et (2) les résolutions et

les directives adoptées par la Conférence internationale des statisticien(ne)s du travail (CIST). Ces résolutions ne sont certes pas contraignantes, mais elles fournissent des directives détaillées sur les cadres conceptuels, les définitions opérationnelles, et les méthodologies de mesure pour produire et diffuser diverses statistiques du travail.<sup>11</sup>

Comme nous l'avons vu précédemment, il y aura toujours des mises en garde importantes vis-à-vis des méthodologies de la mesure ; il faut du temps et des efforts pour en tenir compte avant de pouvoir faire des comparaisons internationales raisonnables. Les limitations à la comparabilité sont souvent spécifiques à chaque indicateur ; cependant, il existe des problèmes récurrents dont il faut tenir compte pour tous les indicateurs. Par exemple, les comparaisons vont certainement être affectées par la précision des mesures réalisées dans chaque pays et pour chaque année, et par les différences systématiques entre les sources pour ce qui est de la méthodologie de la collecte, des définitions, de la portée de la couverture et de la période de référence.

Afin de minimiser les erreurs d'interprétation, des notes détaillées sont fournies pour identifier le conservatoire, le type de source (enquête auprès des ménages, enquête sur la main d'œuvre, recensement, registre administratif, etc.) et les modifications ou écarts dans la couverture, au niveau des groupes d'âge, de la couverture géographique (nationale, urbaine, capitale), etc. Pour analyser ou faire référence à un indicateur particulier, les utilisateurs sont invités à examiner de près la section « limitations à la comparabilité » et les notes relatives aux tableaux de données.

## Les estimations mondiales et régionales

La neuvième édition des ICMT offre aux utilisateurs un accès direct aux estimations mondiales et régionales du BIT de 1991 à maintenant. Il existe des tableaux pour les indicateurs suivants : la participation à la main d'œuvre (tableau R1), le ratio emploi/population (R2), la situation dans la profession (R3), l'emploi par secteurs (R4), le taux de chômage (R5), le taux

<sup>11</sup> Pour voir les résolutions de la CIST les plus pertinentes, voir l'encadré 1c ci-dessous.

de chômage des jeunes (R6), le ratio du taux de chômage des jeunes par rapport à celui des adultes (R7), la productivité du travail (R8), et l'emploi par catégorie de revenus (R9).

Comme d'autres tableaux des ICMT basés sur des données au niveau du pays, plusieurs de ces séries de données (R1, R2, R7 et R9) peuvent être

filtrées en fonction de l'année, du sexe, et du groupe d'âge ; les utilisateurs auront accès aux chiffres bruts et aux taux. Les estimations sont dérivées en utilisant l'un des trois modèles qui appliquent des techniques de régressions multivariées pour imputer les valeurs manquantes au niveau du pays. Les processus utilisés dans les modèles d'estimations mondiales et régionales sont décrits en détail dans l'encadré 1b.

### **Encadré 1b. La méthodologie du BIT pour produire les estimations mondiales et régionales des indicateurs du marché du travail**

Le plus grand défi pour produire des estimations agrégées provient des données manquantes. Dans un monde idéal, pour produire des estimations mondiales et régionales des indicateurs du marché du travail, l'emploi par exemple, il suffirait d'additionner le nombre total de personnes dans l'emploi dans tous les pays du monde ou dans une région donnée. Cependant, tous les pays ne fournissent pas de données tous les ans, et il y a même des pays que ne donnent pas de données pendant des années, il n'est donc pas possible de dériver des estimations agrégées des indicateurs du marché du travail en additionnant simplement les chiffres des pays.

Pour remédier au problème des données manquantes, l'ancienne équipe des tendances de l'emploi du BIT a élaboré plusieurs modèles économétriques qui sont activement préservés et utilisés pour produire les estimations des indicateurs du marché du travail dans les pays et pour les années où les véritables données ne sont pas disponibles. On utilise le modèle des Tendances mondiales de l'emploi (modèle GET) pour produire des estimations – désagrégées en fonction de l'âge et du sexe – du ratio emploi/population, de la situation dans la profession, de l'emploi en fonction des secteurs, du chômage, du chômage des jeunes et de la productivité du travail (ICMT 2, 3, 4, 9, 10 et 16). Le modèle économétrique décrit dans l'ICMT 17 sert à élaborer les estimations sur l'emploi par catégorie de revenus. Les estimations mondiales et régionales de la main d'œuvre des ICMT 1 et 13 sont estimées en utilisant le modèle Tendances de la main d'œuvre (modèle TLF).

Chacun de ces modèles utilise des techniques de régressions multivariées pour imputer les valeurs manquantes au niveau du pays. La première étape de chaque modèle consiste à rassembler toutes les informations réelles disponibles (chaque élément de données réelles) pour tous les indicateurs en cause. On n'utilise comme intrant que les données nationales pour la couverture, et comparables entre les pays et dans le temps. Ce critère de sélection est important lorsqu'on utilise les modèles, car ils sont conçus pour utiliser les liens entre les différents indicateurs du marché du travail et leurs corrélations macroéconomiques – comme le PIB par habitant, le taux de croissance du PIB, les tendances démographiques, l'appartenance du pays à l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés, les indicateurs géographiques, et les variables indicatrices binaires pour le pays et pour le temps – afin de produire des estimations des indicateurs du marché du travail en l'absence de données. Il est donc essentiel de veiller à la comparabilité des données du marché du travail utilisées comme intrants dans les modèles d'imputation pour veiller à ce que ces modèles appréhendent avec exactitude les relations entre les indicateurs du marché du travail et les variables macroéconomiques.

La dernière étape de la procédure d'estimation intervient après l'assemblage des séries de données relatives aux marchés du travail comportant à la fois les données réelles et les données imputées. Au cours de cette étape, les données sont agrégées entre les pays pour produire les estimations mondiales et régionales finales. Pour avoir plus d'informations sur les modèles économétriques des tendances, (y compris les modèles GET et TLF) les lecteurs peuvent consulter les documents techniques (en anglais seulement) disponibles à l'adresse suivante : [http://www.ilo.org/empelm/projects/WCMS\\_114246/lang--en/index.htm](http://www.ilo.org/empelm/projects/WCMS_114246/lang--en/index.htm).

## Résumé des 17 indicateurs clés du marché du travail du BIT

La neuvième édition des ICMT fournit des indicateurs sur la main d'œuvre, l'emploi, le chômage, le sous-emploi, le niveau d'éducation, les salaires et les coûts d'indemnisation, la productivité et la pauvreté. Chacun de ces 17 indicateurs est brièvement décrit ci-dessous.

### ICMT 1. Le taux de participation à la main d'œuvre

Le taux de participation à la main d'œuvre est le pourcentage de la population en âge de travailler d'un pays qui participe activement au marché du travail, soit en travaillant soit en cherchant un travail ; il fournit une indication de la taille relative de l'offre de main d'œuvre disponible pour produire des biens et des services. La ventilation de la main d'œuvre (autrefois appelée la population active) en fonction du sexe et des groupes d'âge permet d'avoir un profil de la répartition de la main d'œuvre dans un pays.

Le tableau 1a présente les estimations et les projections du taux de participation à la main d'œuvre en fonction du sexe, pour les groupes d'âge normalisés suivants : + de 15 ans, 15-24 ans, 15-64 ans, 25-34 ans, 35-54 ans, 55-64 ans et + de 65 ans, pour les années allant de 1990 à 2030. Les taux de participation sont harmonisés pour tenir compte des différences dans les collectes nationales de données et les méthodologies de tabulation ainsi que d'autres facteurs spécifiques aux pays comme les obligations du service militaire. Les séries comprennent des données fournies au niveau national, des données imputées et seulement des estimations nationales, au sens où la couverture n'est pas limitée. Le tableau 1b présente les taux de participation à la main d'œuvre qui ont été fournis au niveau national en fonction du sexe et du groupe d'âge : le total (+ de 15 ans), les jeunes (15-24 ans) et les adultes (+ de 25 ans), lorsque ces données sont disponibles.

### ICMT 2. Le ratio emploi/population

Le ratio emploi/population est le pourcentage de la population en âge de travailler qui est dans l'emploi (le ratio emploi des jeunes /population est le pourcentage de la population jeune – généralement définie comme les 15-24 ans- qui est dans l'emploi). Un ratio élevé signifie qu'une grande partie de la population du pays est dans

l'emploi, alors qu'un ratio faible signifie qu'une grande partie de la population ne participe pas directement aux activités liées au marché du travail, soit parce qu'ils sont au chômage ou (c'est le cas le plus probable), parce qu'ils sont hors de la main d'œuvre. Le tableau 2a présente une série harmonisée de ratios emploi/population estimés et projetés par le BIT (comme le tableau 1a), ventilés en fonction du sexe et du groupe d'âge : le total (+ de 15 ans), les jeunes (15-24 ans) et les adultes (+ de 25 ans). Le tableau 2b présente les estimations nationales des ratios emploi/population, également en fonction du sexe et du groupe d'âge, lorsque ces données sont disponibles.

Le ratio emploi/population fournit des informations sur la capacité d'une économie à créer de l'emploi ; pour de nombreux pays, cet indicateur donne plus d'informations que le taux de chômage. Même si un ratio généralement élevé est habituellement considéré comme positif, il n'est pas suffisant à lui tout seul pour évaluer le niveau de travail décent ou le déficit de travail décent : d'autres indicateurs sont nécessaires pour évaluer des questions comme les revenus, les horaires de travail, l'emploi informel, le sous-emploi et les conditions de travail. Les ratios emploi/population sont particulièrement intéressants lorsqu'ils sont ventilés par sexe, car les ratios pour les hommes et pour les femmes peuvent donner des informations sur les différences d'activité sur le marché du travail entre les hommes et les femmes dans un pays donné.

### ICMT 3. La situation dans la profession

Les indicateurs de la situation dans la profession établissent une distinction entre deux grandes catégories de personnes dans l'emploi : (1) les salariés (aussi connus sous le nom d'employés) et (2) les travailleurs indépendants. Ces derniers sont ensuite désagrégés en (a) les employeurs, (b) les travailleurs à leur propre compte, (c) les membres de coopératives de producteurs et (d) les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale. Chacune de ces catégories est présentée en pourcentage du nombre total de personnes dans l'emploi. Établir la catégorie de la situation dans la profession peut aider à comprendre les dynamiques du marché du travail et le niveau de développement d'un pays. Avec les années, et la croissance économique, on peut généralement s'attendre à un déplacement de l'emploi dans l'agriculture vers les secteurs de l'industrie et des services, avec en parallèle une augmentation du nombre de travailleurs salariés et une baisse des

travailleurs à leur propre compte et des travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale, dont beaucoup auront été employés auparavant dans le secteur agricole.

La méthode de classement de l'emploi en fonction de la situation dans la profession se fonde sur la classification internationale de la situation dans la profession (CISP) de 1993, qui classe l'emploi d'une personne à un moment donné en fonction du type de contrat explicite ou implicite qu'a cette personne avec d'autres personnes ou organisations. Ce genre de classification reflète le niveau de risque économique induit par ces différentes modalités de travail, et notamment la force du lien entre la personne et l'emploi, et le type d'autorité sur les établissements et les autres travailleurs qu'a ou qu'aura la personne.

#### **ICMT 4. L'emploi en fonction des secteurs**

Cet indicateur désagrège l'emploi en trois grands secteurs – l'agriculture, l'industrie et les services – et donne le pourcentage de chacun dans l'emploi total. Cet indicateur montre la croissance et le déclin de l'emploi dans les grands secteurs, tout en soulignant les différences de tendances et de niveaux entre les économies développées et en développement. Les flux de l'emploi d'un secteur à l'autre sont un facteur important pour l'analyse des tendances de la productivité, car il faut faire la différence entre croissance de la productivité au sein d'un secteur et croissance résultant du passage d'un secteur à faible productivité à un secteur à plus forte productivité. L'ajout de détails supplémentaires sur les secteurs des tableaux 4b, 4c et 4d sert à montrer les tendances de l'emploi au sein de chacun des secteurs de l'économie.

Les secteurs d'activité économique sont définis selon la classification internationale type par industrie de toutes les branches d'activité économique (CITI), révision 2 (1968), révision 3 (1990) et révision 4 (2008).

#### **ICMT 5. L'emploi en fonction de la profession**

L'emploi en fonction de la profession est présenté selon les grands groupes de classification en trois tableaux : le tableau 5a en fonction de la classification internationale type des professions (CITP), 2008 (CITP-08) ; le tableau 5b en fonction de la CITP-88 et le tableau 5c en fonction de la CITP-68. Ces trois tableaux sont désagrégés par sexe.

Cet indicateur suscite beaucoup d'intérêt. Les économistes utilisent la profession dans l'analyse des différences de répartition des revenus dans le temps et entre les groupes – hommes et femmes par exemple – et pour l'analyse des déséquilibres entre l'offre et la demande sur différents marchés du travail. Les décideurs politiques utilisent les statistiques en fonction de la profession pour les aider à élaborer et à mettre en œuvre des politiques économiques et sociales et pour suivre les progrès de leur mise en œuvre, par exemple dans le domaine de la planification du travail et de la planification de l'enseignement et de la formation professionnels. Les dirigeants d'entreprise ont besoin de statistiques sur la profession pour planifier et décider des politiques du personnel et suivre les conditions de travail, au niveau de l'entreprise et dans leur industrie et les marchés du travail pertinents.

#### **ICMT 6. Les travailleurs à temps partiel**

Ces dernières décennies ont connu une croissance rapide du travail à temps partiel dans les économies développées. Cette tendance est liée à l'augmentation du nombre de femmes sur le marché du travail, et aussi aux tentatives d'introduction de la flexibilité sur le marché du travail en réponse aux changements de l'organisation du travail dans l'industrie, et à la croissance du secteur des services.

L'indicateur sur les travailleurs à temps partiel porte sur les personnes dont la durée de travail est inférieure à celle d'un « plein temps », en pourcentage de l'emploi total. Etant donné qu'il n'existe pas de définition internationalement reconnue sur le nombre minimum d'heures dans une semaine qui constitue un travail à temps plein, la répartition entre ces deux catégories se fait en fonction du pays ou à l'aide d'estimations spécifiques. On calcule deux mesures pour cet indicateur : l'emploi à temps partiel total en tant que pourcentage de l'emploi total, qu'on appelle parfois le « taux d'emploi à temps partiel » ou « l'incidence de l'emploi à temps partiel » ; et le pourcentage de la main d'œuvre à temps partiel composé de femmes.

#### **ICMT 7. Les heures de travail**

Le nombre d'heures travaillées a un impact sur la santé et le bien-être des travailleurs ainsi que sur les niveaux de productivité et les coûts du travail des établissements. Il est donc important de

mesurer les niveaux et les tendances du nombre d'heures travaillées dans une société, pour différents groupes de travailleurs et pour les travailleurs individuellement, lorsqu'on veut surveiller les conditions de travail et de vie et analyser l'évolution de l'économie.

L'ICMT 7 comprend deux mesures liées au temps de travail afin de donner une vision d'ensemble du temps consacré par les personnes dans l'emploi à leurs activités de travail. La première mesure porte sur les heures travaillées par une personne dans l'emploi par semaine (tableau 7a). Ce tableau montre les chiffres relatifs aux personnes dans l'emploi et classées en fonction de la durée hebdomadaire du travail, en utilisant les tranches suivantes : moins de 15 heures par semaine, de 15 à 29 heures, de 30 à 34 heures, de 35 à 39 heures, de 40 à 48 heures, et 49 heures et plus, selon les cas. Les données sont ventilées en fonction du sexe, du groupe d'âge (total, jeunes, adultes) et de la situation dans la profession (total et salariés), lorsque c'est possible. La deuxième mesure est la moyenne annuelle des heures effectivement travaillées par personne (tableau 7b).

### **ICMT 8. L'emploi dans l'économie informelle**

L'économie informelle joue un rôle majeur dans la création d'emplois, de revenus et la production de nombreux pays. Dans les pays où les taux de croissance de la population ou de l'urbanisation sont élevés, l'économie informelle a tendance à absorber l'essentiel de l'accroissement de la main d'œuvre. Le travail dans l'économie informelle est généralement reconnu à son absence d'identité légale, de mauvaises conditions de travail, l'absence de participation aux systèmes de protection sociale, une plus grande incidence des accidents du travail ou des incapacités temporaires et la limitation de la liberté syndicale. Avant d'envisager l'étendue et le contenu des politiques destinées à remédier à ce problème, il faut savoir combien de personnes appartiennent à l'économie informelle.

L'ICMT 8 comprend des estimations nationales de l'emploi informel. Le tableau 8 combine 2 mesures de l'économie informelle : l'emploi dans le secteur informel, la mesure axée sur l'entreprise définie par la 15<sup>ème</sup> CIST ; et l'emploi informel, la mesure plus large axée sur les emplois et recommandée par la 17<sup>ème</sup> CIST. Cette dernière comprend les personnes employées dans

des entreprises du secteur informel et les personnes dans l'emploi informel en dehors du secteur informel (des salariés dont l'emploi est informel), ainsi que les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale du secteur formel ou informel et les travailleurs à leur propre compte engagés dans la production de biens destinés à être consommés par leur ménage. L'emploi informel et ses sous-catégories sont présentés en tant que pourcentage de l'emploi total non agricole.

### **ICMT 9. Le chômage**

Le taux de chômage est probablement la mesure la plus connue du marché du travail et c'est certainement la plus souvent citée dans les media de nombreux pays. Combiné au taux de participation à la main d'œuvre (ICMT 1) et au ratio emploi/population (ICMT 2), c'est l'indicateur le plus large de l'activité et de la situation économiques au niveau des marchés du travail pour les pays qui recueillent régulièrement des informations sur la main d'œuvre. Le taux de chômage nous indique le pourcentage de la main d'œuvre qui n'a pas d'emploi, est disponible pour travailler et cherche activement du travail. Il ne faut pas l'interpréter comme une mesure des difficultés économiques, bien qu'il y ait souvent une corrélation avec cet aspect. Le tableau 9a présente des séries harmonisées de taux de chômage estimés par le BIT (comme les tableaux 1a et 2a) en fonction du sexe ; le tableau 9b présente les estimations nationales du chômage total ventilé par sexe, dans la mesure du possible ; et le tableau 9c montre les flux d'entrée et de sortie du chômage, mesurés en fonction de la probabilité (taux de probabilité) de perdre son emploi quand on est salarié ou de trouver un emploi quand on est au chômage.

La résolution concernant les statistiques du travail, de l'emploi et de la sous-utilisation de la main d'œuvre adoptée par la 19<sup>ème</sup> CIST, qui modernise et remplace la résolution concernant la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi adoptée par la 13<sup>ème</sup> CIST, définit le chômage comme toutes les personnes en âge de travailler qui, durant la période de référence, étaient sans emploi, disponibles pour travailler et cherchaient un emploi. Il convient toutefois de reconnaître que les définitions nationales et la couverture du chômage peuvent varier en fonction de facteurs comme des limites d'âge, les critères de recherche du travail et le traitement des personnes temporairement mises à pied, par exemple, des

travailleurs découragés par l'absence de perspectives de travail et de ceux qui cherchent un emploi pour la première fois.

### **ICTM 10. Le chômage des jeunes**

Le chômage des jeunes est une question politique importante dans de nombreux pays, quel que soit leur stade de développement. Aux fins de cet indicateur, le terme « jeunes » couvre les personnes de 15 à 24 ans, les adultes étant définis comme les personnes de 25 ans et plus, même s'il existe des variations nationales dans la définition des âges. Cet indicateur présente le chômage des jeunes de quatre façons : (a) le taux de chômage des jeunes ; (b) le ratio taux de chômage des jeunes/taux de chômage des adultes ; (c) le pourcentage de jeunes dans le chômage total ; et (d) le pourcentage de jeunes au chômage dans la population de jeunes.

Les mesures de l'ICMT 10 devraient être analysées ensemble ; l'analyse isolément de l'un des quatre pourrait présenter une image distordue. Par exemple, un pays peut avoir un ratio élevé de jeunes au chômage par rapport aux adultes au chômage, mais un faible pourcentage de jeunes dans le chômage total. La présentation du pourcentage de jeunes au chômage par rapport à la population de jeunes prend en compte le fait qu'une grande proportion de jeunes entre dans le chômage sans avoir été dans la main d'œuvre auparavant. Pris ensemble, ces quatre indicateurs donnent une indication très complète des problèmes rencontrés par les jeunes pour trouver un emploi. Le tableau 10a présente une série harmonisée de taux de chômage des jeunes estimés par le BIT (comme les tableaux 1a, 2a et 9a) ventilés par sexe ; le tableau 10b présente les estimations nationales du chômage total des jeunes ventilé par sexe dans la mesure du possible. Le tableau 10c complète la situation des jeunes sur le marché du travail en présentant le pourcentage de jeunes qui ne travaillent pas, ne suivent pas d'études ni de formation (NEET) par rapport à la population de jeunes. Le taux de jeunes NEET est présenté pour les jeunes de 15 à 24 ans sauf indication contraire dans les notes.

### **ICMT 11. Le chômage de longue durée**

Plus le chômage dure, plus ses effets ont tendance à être sévères. Les courtes périodes sans emploi peuvent normalement être traversées avec une indemnité de chômage, des économies et peut-

être l'assistance des membres de la famille. Lorsque le chômage dure un an ou plus, il peut provoquer des difficultés financières importantes, notamment lorsque les indemnités de chômage n'existent pas ou sont épuisées. Le chômage de longue durée n'est généralement pas considéré comme un indicateur important dans les économies en développement, où la durée du chômage a tendance à être courte, en raison de l'absence d'indemnités de chômage et du fait que la plupart des gens ne peuvent pas se permettre de rester sans travail pendant de longues périodes. C'est pourquoi la plupart des informations disponibles pour cet indicateur proviennent des économies plus développées. Les données sont présentées en fonction du sexe et du groupe d'âge (total, jeunes et adultes) dans la mesure du possible.

Le tableau 11a comprend deux mesures séparées du chômage de longue durée : (a) le pourcentage de chômeurs depuis un an ou plus par rapport à la main d'œuvre ; et (b) le pourcentage de chômeurs depuis un an ou plus sur le nombre total de chômeurs (l'incidence du chômage de longue durée). Le tableau 11b présente le nombre de chômeurs (et leur pourcentage par rapport au total des chômeurs) en fonction de la durée : (a) moins d'un mois ; (b) de un mois à moins de trois mois ; (c) de trois mois à moins de six mois ; (d) de six mois à moins de douze mois ; (e) douze mois et plus. Les données sont ventilées en fonction du sexe et du groupe d'âge (total, jeunes, adultes).

### **ICMT 12. Le sous-emploi lié au temps de travail**

Le sous-emploi reflète la sous-utilisation de la capacité productive de la main d'œuvre. Le sous-emploi lié au temps de travail est la première des composantes du sous-emploi qui ont fait l'objet d'un accord et d'une définition au sein de la communauté internationale des statisticiens du travail. La définition internationale a été adoptée en 1982 par la 13<sup>ème</sup> CIST, amendée en 1998 par la 16<sup>ème</sup> CIST puis de nouveau clarifiée par la 19<sup>ème</sup> CIST en 2013. Il comprend toutes les personnes dans l'emploi qui « souhaitent faire davantage d'heures, dont le temps de travail dans tous les emplois était inférieur à un seuil d'heures spécifié, et qui sont disponibles pour faire davantage d'heures si elles ont la possibilité de travailler plus ».

Cet indicateur est important pour améliorer la description des problèmes liés à l'emploi, et pour

évaluer l'utilisation des ressources humaines disponibles dans le processus de production du pays concerné. Il fournit également des éléments utiles pour élaborer et évaluer les programmes de promotion de l'emploi, des revenus et les programmes sociaux. Cet indicateur est calculé en pourcentage du sous-emploi lié au temps de travail par rapport à l'emploi total.

### **ICMT 13. Les personnes hors de la main d'œuvre**

Le taux d'inactivité est le pourcentage de la population qui ne travaille pas et ne cherche pas de travail (donc, qui ne fait pas partie de la main d'œuvre). Les taux d'inactivité par groupes d'âge, + de 15 ans, 15-24 ans, 15-64 ans, 24-34 ans, 35-54 ans, 55-64 ans et + de 65 ans sont présentés au tableau 13. Le groupe des 25-54 ans est particulièrement intéressant puisque c'est dans cette tranche d'âge que l'on s'attend à voir les gens dans la main d'œuvre, car ils ont terminé leur éducation et n'ont pas encore atteint l'âge de la retraite. Il est donc intéressant de savoir pourquoi ces participants potentiels à la main d'œuvre sont inactifs. Le taux d'inactivité des femmes en particulier, en dit long sur les habitudes sociales d'un pays, son attitude vis-à-vis des femmes dans la main d'œuvre, et la structure familiale de façon générale.

Lorsqu'on ajoute le taux d'activité au taux de participation à la main d'œuvre (ICMT tableau 1a) pour le groupe correspondant, le total doit être égal à 100 pour cent. Les données du tableau 13 ont été harmonisées pour tenir compte des différences de méthodologies nationales pour la collecte et la tabulation ainsi que des facteurs spécifiques aux pays comme l'obligation de service militaire. Ces séries présentent les données publiées au niveau national et les données imputées et les estimations nationales, ce qui veut dire sans limitation de la couverture géographique.

### **ICMT 14. Le niveau d'éducation et l'illettrisme**

Le niveau de compétences de la main d'œuvre est un élément de plus en plus important de la performance sur le marché du travail et de la compétitivité nationale. L'information sur le niveau d'éducation est actuellement le meilleur indicateur disponible sur le niveau des compétences de la main d'œuvre. Ce niveau conditionne dans une large mesure la capacité d'un

pays à être compétitif sur les marchés mondiaux et à utiliser efficacement les progrès rapides de la technologie ; ces facteurs font partie de ceux qui déterminent l'employabilité des travailleurs.

Le tableau 14a présente les informations sur le niveau d'instruction de la main d'œuvre, les données étant ventilées en fonction du sexe et du groupe d'âge (total, jeunes, et adultes) dans la mesure du possible. Le tableau 14b présente la répartition de la population de chômeurs en fonction de leur niveau d'instruction, ventilée en fonction du sexe et du groupe d'âge (total, jeunes, et adultes) dans la mesure du possible. Le tableau 14c présente les taux de chômage des personnes qui ont atteint le niveau d'instruction du primaire ou inférieur, le niveau de l'enseignement secondaire, ou le niveau de l'enseignement supérieur. Les catégories utilisées dans ces trois indicateurs sont d'un point de vue conceptuel basées sur les niveaux de la classification internationale type de l'éducation (CITE). La CITE a été conçue par l'UNESCO comme un instrument permettant d'assembler, de compiler et de présenter des indicateurs et des statistiques comparables de l'éducation, au sein des pays et au niveau international. Finalement, le tableau 14d est une mesure de l'illettrisme dans la population (total, jeunes, adultes).

### **ICMT 15. Salaires et coûts d'indemnisation**

Les salaires représentent une mesure du niveau et des tendances du pouvoir d'achat des travailleurs et une approximation de leur niveau de vie. Les coûts d'indemnisation donnent une estimation des dépenses des employeurs pour employer leur main d'œuvre. Ces indicateurs sont complémentaires au sens où ils reflètent les mesures des deux grandes facettes existantes des salaires ; l'une a pour objectif de suivre le revenu des salariés, l'autre de montrer les coûts encourus par les employeurs pour les employer. L'information sur les salaires moyens est une des informations les plus importantes sur le marché du travail. Comme les salaires sont une forme substantielle de revenu pour une grande partie de la population active, les informations sur le niveau des salaires sont essentielles pour évaluer le niveau de vie et les conditions de travail et de vie de ce groupe de travailleurs dans les économies développées et en développement.

Le coût d'indemnisation horaire moyen est une mesure qui vise à représenter les dépenses des

employeurs par rapport aux prestations accordées à leurs salariés pour indemniser une heure de travail. Ces prestations reviennent au salariés soit directement sous la forme de revenu brut total – ou indirectement – pour les cotisations des employeurs à des programmes obligatoires, contractuels ou privés de sécurité sociale, les plans de pension, les assurances vie et les assurances accident, et les régimes de prestations destinés à leurs salariés.

Le tableau 15a présente les tendances des salaires mensuels moyens, en terme nominal et réel (ajusté en fonction des variations des prix à la consommation). Les séries relatives au salaire nominal et au salaire réel moyen sont présentées en monnaie nationale. Cela permet aux utilisateurs des données de calculer les taux de croissance des salaires nominaux et réels sans distorsion due aux fluctuations des taux de change, et de faire le lien entre les données relatives aux salaires et d'autres données exprimées en monnaie nationale. Le tableau 15b présente les niveaux, tendances et structures des coûts d'indemnisation horaire payés par les employeurs pour employer les travailleurs dans le secteur manufacturier. L'indemnisation totale est ensuite ventilée en « rémunération horaire directe » avec les sous catégories « rémunération pour le temps travaillé », « prestations directement payées », et « dépenses d'assurance sociale et taxes liés au travail » ; là, toutes ces variables sont exprimées en dollars des Etats-Unis.

### **ICMT 16. La productivité du travail**

La productivité, combinée aux coûts horaires d'indemnisation, peut servir à évaluer la compétitivité internationale d'un marché du travail. La croissance économique d'un pays ou d'un secteur peut être imputable à une augmentation de l'emploi ou à l'augmentation de l'efficacité des personnes dans l'emploi. Cette dernière peut être décrite par des données sur la productivité du travail. Il s'agit donc d'une mesure clé des performances économiques. Il est important de comprendre les moteurs de cette productivité : l'accumulation de machines et d'équipements, les améliorations de l'organisation et des infrastructures physiques et institutionnelles, l'amélioration de la santé et des compétences des travailleurs (le capital humain), et la création de nouvelles technologies, pour élaborer des politiques de soutien à la croissance économique.

La productivité du travail est la production par unité d'apport du travail. Le tableau 16a présente deux mesures : le PIB par personne dans l'emploi et le PIB par heure travaillée, en dollars des Etats-Unis de 1990 et indexé sur 1990 = 100 avec les informations du « Conference Board ». Le tableau 16b présente les estimations du BIT relatives à la productivité du travail exprimée en PIB par personne dans l'emploi en dollars internationaux de 2005 à parité de pouvoir d'achat et en dollars des Etats-Unis de 2005 constants aux taux de change des marchés.

### **ICMT 17. Pauvreté, répartition des revenus et travailleurs pauvres**

La pauvreté peut provenir de l'incapacité des personnes à générer par leur travail un revenu suffisant pour maintenir un niveau minimum de vie. L'étendue de la pauvreté peut donc être considérée comme le résultat du fonctionnement des marchés du travail. Comme le travail est souvent l'actif le plus important, voir le seul, des personnes dans la pauvreté, la façon la plus efficace d'améliorer le niveau de bien-être consiste à accroître les opportunités d'emploi et la productivité grâce à l'éducation et la formation.

Toute estimation du nombre de personnes pauvres dans un pays dépend du choix du seuil de pauvreté. La décision sur ce qui constitue le seuil des besoins de base minimaux est un jugement subjectif, qui varie en fonction des cultures et des priorités nationales. Les divergences de définition posent des problèmes de comparabilité internationale. C'est la raison pour laquelle, en plus des mesures nationales de la pauvreté, et du coefficient de Gini présenté au tableau 17a, cet indicateur présente les données sur l'emploi en fonction des catégories de revenus, en classant les personnes dans l'emploi en fonction de seuils de consommation par habitant attribués aux différents groupes de revenus. En combinant les caractéristiques du marché du travail et les données sur les groupes de consommation des ménages, les estimations de l'emploi en fonction des catégories de revenus donnent une image plus claire du lien entre la situation économique et l'emploi. En raison des interactions importantes entre emploi et bien-être matériel, l'évaluation parallèle de ces deux composantes fournit une perspective plus détaillée de la dynamique de création d'emplois productifs, la réduction de la pauvreté et la croissance de la classe moyenne dans le monde.

## Les versions électroniques des ICMT

Le BIT espère toucher un public plus large en présentant les données ICMT sous forme électronique. Comme dans les éditions précédentes, la version électronique de cette neuvième édition des ICMT contient toutes les séries de données pour ces indicateurs, plus le logiciel Excel add-in et un logiciel interactif permettant aux utilisateurs de faire des sélections et de déposer des requêtes sur les indicateurs par pays, année, type de source et par rapport aux fonctions définies par l'utilisateur en fonction de ses besoins. L'actualisation des données sera automatiquement téléchargée à chaque fois que l'utilisateur ouvre le programme (s'il est connecté à Internet). Les utilisateurs qui ne disposent pas d'un accès à l'Internet recevront par email

l'annonce de la disponibilité des actualisations, après s'être enregistrés. Les utilisateurs peuvent télécharger le programme ICMT à l'adresse : [www.ilo.org/kilm](http://www.ilo.org/kilm)

Il est également possible d'accéder à la base de données ICMT par la page sur les ICMT, qui donne accès aux données par pays des 17 indicateurs clés du marché du travail, ainsi qu'à un descriptif encore plus facile à lire expliquant leur utilisation, les définitions et les tendances de base. Les utilisateurs peuvent faire rapidement des recherches sur les indicateurs ICMT, et présenter et exporter les données au format tableur, directement d'Internet. Comme pour le logiciel, on peut avoir un accès direct aux indicateurs ICMT sur la page [www.ilo.org/kilm](http://www.ilo.org/kilm).

### Encadré 1c. Résolution concernant les statistiques du travail, de l'emploi et de la sous-utilisation de la main d'œuvre

En octobre 2013, la 19<sup>e</sup> CIST a adopté « une résolution concernant les statistiques du travail, de l'emploi et de la sous-utilisation de la main d'œuvre » qui redéfinit certains concepts du monde du travail, et en introduit de nouveaux (OIT, 2013). La mise en œuvre progressive de cette résolution va apporter plusieurs changements dans la façon de compiler les statistiques.

Même s'il n'y a eu aucun changement immédiat aux données des ICMT (les statistiques comme celles de l'emploi et du chômage reposent sur des concepts qui n'ont pas été modifiés dans leur essence, en dépit de l'élargissement global du cadre du marché du travail et de l'introduction de nouvelles mesures de la sous-utilisation de la main d'œuvre), la nouvelle résolution aura une incidence sur la compilation des statistiques du marché du travail à l'avenir, et notamment pour les indicateurs liés au concept du travail, et des formes de travail autres que l'emploi.

L'un des changements de fond apporté aux statistiques sur **l'emploi** est l'introduction de « cinq formes de travail qui s'excluent mutuellement [ont été] identifiées pour être mesurées séparément. La distinction entre ces formes de travail repose sur la destination prévue de la production (c'est-à-dire pour usage final propre, ou pour utilisation par des tiers, qui désigne par d'autres unités économiques) et sur la nature des transactions (les transactions monétaires ou non monétaires et les transferts) de la façon suivante:

- a) le travail de production pour la consommation personnelle qui comprend la production de biens et de services pour usage final propre;
- b) l'emploi comme forme de *travail* réalisé pour des tiers en échange d'une rémunération ou d'un profit;
- c) le travail en formation non rémunéré accompli pour des tiers sans rémunération en vue d'acquérir une expérience professionnelle ou des compétences sur le lieu de travail;
- d) le travail bénévole qui comprend le travail non obligatoire et non rémunéré réalisé pour des tiers;
- e) d'autres activités productives non définies dans cette résolution (paragraphe 7).

En outre, « Les personnes en emploi sont définies comme toutes les personnes en âge de travailler qui, durant une courte période de référence, étaient engagées dans toute activité visant à produire des biens ou à fournir des services en échange d'une rémunération ou d'un profit. Elles comprennent:

a) les personnes en emploi «au travail», c'est-à-dire celles qui ont travaillé une heure au moins dans un poste de travail;

b) les personnes en emploi qui n'étaient «pas au travail» en raison d'une absence temporaire d'un poste de travail ou d'aménagements du temps de travail (comme le travail en rotation par équipes, les horaires flexibles, le repos compensatoire des heures supplémentaires) (paragraphe 27)

La résolution élargit la définition du **chômage** pour y inclure des exemples d'activité de recherche d'emploi » et trois groupes de demandeurs d'emploi précisément définis :

a) les futurs travailleurs qui sont définis comme les personnes «pas en emploi», «actuellement disponibles», sans «recherche d'emploi» au sens du paragraphe 47 parce qu'elles ont déjà pris des dispositions pour occuper un poste de travail dans une période ultérieure courte, fixée en fonction de la durée générale d'attente pour commencer un nouveau poste de travail dans le contexte national, mais qui n'excède généralement pas trois mois;

b) les participants aux dispositifs de formation des compétences ou de reconversion dans le cadre de programmes de promotion d'emploi et qui, de ce fait, n'étaient «pas en emploi», ni «actuellement disponibles», et sans «recherche d'emploi», parce qu'elles avaient reçu une offre pour occuper un poste de travail dans une période ultérieure courte, qui n'excède généralement pas trois mois;

c) les personnes «pas en emploi» qui ont effectué des démarches pour migrer à l'étranger pour travailler en échange d'une rémunération ou d'un profit mais qui sont toujours en attente de l'opportunité de partir (paragraphe 48).

La définition des **personnes en sous-emploi lié au temps de travail** a également été élargie pour définir ainsi ce groupe de personnes : ce sont « toutes les personnes en emploi qui, durant une courte période de référence, souhaitaient travailler davantage d'heures, dont le temps de travail effectué, tous postes de travail confondus, était inférieur à un seuil d'heures spécifié et qui étaient disponibles pour faire davantage d'heures si la possibilité existait de travailler plus, où :

a) le concept de «temps de travail» utilisé est les heures réellement travaillées ou les heures habituellement travaillées, selon l'objectif de la mesure (les situations à court ou à long terme) et selon les normes statistiques internationales sur le sujet; ICLS-19-Résolution-I-[STATI-131114-1]-Fr.docx 11

b) «davantage d'heures» désigne des heures additionnelles effectuées dans le même poste de travail, dans un (des) poste(s) de travail supplémentaire(s) ou dans un (des) poste(s) de substitution;

c) le «seuil d'heures» se fonde sur la distinction entre emploi à plein temps et emploi à temps partiel, sur les valeurs médianes ou modales des heures habituellement effectuées de toutes les personnes en emploi, ou sur les normes relatives au temps de travail précisées dans la législation pertinente ou dans la pratique nationale et fixées pour des groupes spécifiques de travailleurs;

d) «disponibles» pour faire davantage d'heures doit être établi par rapport à une courte période de référence fixée qui, dans le contexte national, reflète la durée habituelle nécessaire pour quitter un poste de travail afin d'en commencer un autre » (paragraphe 43).

Pour avoir plus d'informations et de détails sur la résolution, voir à l'adresse : <http://www.ilo.org/global/statistics-and-databases/meetings-and-events/international-conference-of-labour-statisticians/19/lang--fr/index.htm>

## Références :

Bureau international du travail (BIT) 1999 : *Rapport du Directeur général : Le Travail décent*, Conférence internationale du Travail, 87<sup>e</sup> session, Genève 1999 (Genève).

—. 2003. *Rapport du Directeur général : S'affranchir de la pauvreté par le travail*, Conférence internationale du Travail, 91<sup>e</sup> session, Genève 2003 (Genève).

—. 2007. ICMT, 4e édition (Genève).

—. 2009. ICMT, 6e édition (Genève).

—. 2010. *Women in labour markets: Measuring progress and identifying challenges* (Genève). Disponible à l'adresse: [http://www.ilo.org/empelm/pubs/WCMS\\_123835/lang-en/index.htm](http://www.ilo.org/empelm/pubs/WCMS_123835/lang-en/index.htm).

—. 2011. CIMT, 7e édition (Genève).

—. 2013. *Résolution concernant les statistiques du travail, de l'emploi et de la sous-utilisation de la main d'œuvre*, adoptée par la 19<sup>e</sup>

Conférence internationale des statisticien(ne)s du Travail, Genève, Octobre. Disponible à l'adresse: [http://www.ilo.org/global/statistics-and-databases/standards-and-guidelines/resolutions-adopted-by-international-conferences-of-labour-statisticians/WCMS\\_233215/lang-fr/index.htm](http://www.ilo.org/global/statistics-and-databases/standards-and-guidelines/resolutions-adopted-by-international-conferences-of-labour-statisticians/WCMS_233215/lang-fr/index.htm)

Sparreboom, T.; Albee, A. (eds). 2011. *Towards decent work in sub-Saharan Africa: Monitoring MDG employment indicators* (Genève, BIT). Disponible à l'adresse: [http://www.ilo.org/global/publications/ilo-bookstore/order-online/books/WCMS\\_157989/lang-en/index.htm2](http://www.ilo.org/global/publications/ilo-bookstore/order-online/books/WCMS_157989/lang-en/index.htm2).

Nations Unies (ONU). 2005. *Résultats du Sommet mondial*, résolution adoptée par la réunion plénière de haut niveau de la 60<sup>e</sup> session de l'assemblée générale, 20 Sep., A/60/L.1 (New York).

Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation (WCSDG). 2004. *Une mondialisation juste: Créer des opportunités pour tous* (Genève, 2004). Disponible à l'adresse: <http://www.ilo.org/public/french/wcsdg/docs/report.pdf>